

RALLYE DECOUVERTE

ROSCOFF ET L'ILE DE BATZ

1 journée ou $\frac{1}{2}$ journée (modulable)

Référence : R-RO001

Bretagne Buissonnière
Guides de Bretagne & de Normandie

Prix par personne

Adulte : 20 € (base 40 personnes)

Notre prix comprend

- L'organisation de la journée et le road book
- La traversée Roscoff -Ile de Batz AR
- L'assistance d'un guide professionnel.

Options :

- déjeuner au restaurant
- apéritif à Roscoff ou l'Ile de Batz

Le + Bretagne Buissonnière :
guidage tout au long de la
journée par un guide titulaire
de la carte professionnelle.

Tarifs valables jusqu'au 31 décembre
2009 sous réserve de disponibilité de
votre confirmation.

Bretagne.buissonniere@wanadoo.fr

www.bretagne-buissonniere.com

02 98 32 10 65

Siret : 38207266800058

Découvrez de façon ludique les tours et détours des ruelles de Roscoff et des chemins de l'Ile de Batz ! Partez sur les traces des Johnnies, des armateurs et des ramasseurs d'algues !
Respirez à fond l'air iodé du grand large tout en observant les ferries s'éloigner vers l'Angleterre !

9 H 00 : Accueil à la gare SNCF de Roscoff. Vous y déposerez votre véhicule pour la journée (parking gratuit). Briefing par votre guide et départ par équipes à la découverte de ce charmant village qui vous réservera bien des surprises.

Le rallye pédestre et ses énigmes vous permettront de découvrir les coins et recoins de Roscoff de façon ludique et amusante

11 h 30 : Rendez-vous à l'embarcadère situé au vieux port ou au pied de l'estacade suivant l'heure de la marée. Distribution des billets et traversée de 15 minutes pour l'Ile de Batz.



12h : Epreuve collective ludique et sportive sur la plage de Porz an Iliz. Une épreuve qui vous permettra d'engranger des points précieux pour la victoire finale.

14 h : Reprise du jeu et départ des équipes à la découverte des ruelles fleuries et sentiers côtiers de l'Ile.

17 h : Rendez-vous à l'embarcadère pour la traversée retour vers Roscoff. Temps libre.

17 h 45 : Temps libre et proclamation des résultats

Copyright: toute représentation ou représentation intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur est illicite (art. L 122-4). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivant de la propriété industrielle.